**PV de la reunion du 21/01/2018**

**Résumé**

Mise en place d’une organisation familiale :

Détails

* Notre réunion aura lieu tous les 3ème dimanche du mois
* Elle se tiendra à partir de 13h et prendra fin à 15h( 2h maximum)
* Elle aura lieu a la maison familiale Yop mamie faitai
* Une cotisation de 1000 Fr par mois a été fixé par membre
* Les membres sont :
  + Toumoutou Abdoulaye –
  + Yaba Fanta –
  + Tra lou Anita –
  + Golé Mohamed –
  + Kontia Fati –
  + Ciisé Koriah
* Constitution du bureau
* Président : Cissé Fanta
* Secrétaire général : Golé Mohamed
* Secrétaire : Soro Fatima
* Trésorerie : Tra lou Anita
* Trésorier adjoint : Cissé Abdoulaye
* Règles :

Prévenir des réunion au moins une semaine avant

Ne pas s’absenter plus de 2 fois de suite

Reconstitution du bureau chaque 3 réunions

BUREAU DE L’ASSOCIATION

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Poste | Personne | Mission |
| PRESIDENT | Yaba Fanta | * Mettre en place les actions et les coordonner. * Mener les débats. * Veiller à la bonne marche de l’association * Contrôler les états financiers et les dépenses |
| SECRETAIRE GENERAL | Golé Mohamed | * Informer les membres de l’association de la   tenue de réunion   * planifier et organiser les réunions de l’association ; * Connaitre et veiller aux respects des règles et être prêts à répondre en cas de problème ; * tenir le fichier des adhérents |
| SECRETAIRE | Kontia Fati | * Faire un compte-rendu des réunions, * Prendre des notes pour rédiger le compte-rendu des réunion, * Rappeler les décisions passées, |
| TRESORIER | Tra Lou Anita | • Trace les objectifs des dépenses à engager pour réaliser le programme d’activité ; • propose les objectifs à atteindre au plan des ressources (entrée d’argent) ; • établit le budget prévisionnel et soumet les choix à faire à toute l’équipe   * Il est le gestionnaire responsable des fonds de l’association. • Il est garant de la gestion comptable de l’association : il assure la tenue des livres de comptes (dépenses-recettes). • Il se préoccupe des rentrées financières : les adhésions, les cotisations, les subventions et les services. • Il effectue les opérations de dépenses définies sous la responsabilité de la direction : remboursement des frais, règlement des factures. • Il assure la relation entre l’association et le banquier. • Il présente périodiquement au bureau la situation financière : les fonds disponibles, dépenses à engager, les recettes à pourvoir. • Il assure les relations éventuelles avec le trésorier de la fédération à laquelle l’association est adhérente. • Il établit le rapport financier annuel pour le soumettre à l’assemblée générale. |
| TRESORIER Adjoin | Toumoutou Abdoulaye | Assister le tresorier |